

Une asso contre les antennes relais

ARTHEZ-DE-BÉARN

Après avoir passé quatre jours attaché à 10 mètres de haut pour alerter les médias et l'opinion sur les dangers potentiels provoqués par les antennes relais de communication installées en zone urbanisée, Jean-Marc Aubry poursuit son action.

Il faut dire que sa manifestation, plutôt spectaculaire, a suscité des sympathies : une pétition a recueilli 300 signatures et 65 habitants de la commune se sont dits intéressés par la création d'une association.

« Ce n'est qu'un début », note avec enthousiasme Jean-Marc Aubry, satisfait d'accueillir, vendredi soir, une

trentaine de personnes au siège de la Communauté des communes, pour la présentation de ce projet associatif. L'objet central concernera évidemment le problème des antennes, avec le souci de faire appliquer le principe de précaution.

« Protéger le cadre de vie »

Mais Jean-Marc Aubry a une vision plus large : « l'association doit s'intéresser à tous les risques que font encourir les activités humaines à la nature et à notre cadre de vie : eau potable, stockages industriels, transports routiers, etc. »

L'association aura pour objectifs de surveiller, d'alerter, d'informer et de proposer des alternatives, en concertation avec les élus et les administrations concernées.

« Nous prendrons les problèmes un par un, ferons appel à toutes les compétences et travaillerons avec les associations déjà en lutte pour protéger notre cadre de vie ».

L'intervention d'un physicien qui viendra partager ses connaissances techniques est prévue prochainement.

Après discussion, un nom original a été adopté pour l'association : « Eh... Mission nature », avec un jeu de mots autour de « mission » et « émission. »

Avant une assemblée générale prévue début 2009, un premier bureau a été mis en place : le président, Jean-Marc Aubry, est assisté de Maryse Dutournier à la trésorerie, Nathalie Antic et Isabelle Vandoorne au secrétariat.

Auteur : Laurent Toral



Le bureau de la toute nouvelle association « Eh... Mission nature » : Nathalie Antic, Isabelle Vandoorne, Jean-Marc Aubry et Maryse Dutournier. (photo L. T.)



Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."